

# VTE Vert : Volontariat Territorial en Entreprise Vert

## BPIFRANCE

### Présentation du dispositif

Le dispositif Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) Vert a pour objectif d'accompagner le recrutement de jeunes dans des entreprises sur des métiers de la transition énergétique et écologique.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le VTE Vert s'adresse aux PME et ETI qui recrutent un CDD, CDI ou alternant sur des missions vertes à impact.

##### — Jeunes éligibles

Ce VTE concerne les diplômés Bac +3 depuis moins de 2 ans ou en cours de diplôme Bac +3 pour les alternants qui souhaitent s'impliquer dans la Transition Énergétique et Écologique.

Ils opèrent des missions dans l'entreprise durant un minimum d'un an (10 mois minimum pour un alternant).

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les jeunes qui seront recrutés effectueront des missions en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise, par exemple :

- mise en place d'un approvisionnement et d'une chaîne logistique vertes,
- adaptation des process industriels pour une production plus sobre,
- création de nouveaux produits/services à faible impact environnemental,
- réduction de l'impact environnemental d'un produit/service.

Le VTE Vert est une occasion pour ces jeunes :

- d'acquérir des compétences fortes et une expérience professionnelle différenciante,
- d'avoir une vision complète et transverse de l'entreprise ainsi que de ses défis futurs liés à la transition écologique,
- d'être en proximité étroite avec un dirigeant d'entreprise,
- de participer au rebond économique de la France.

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les financements liés aux frais internes (rémunération) et/ou de frais externes (frais de scolarité, achat

de matériel ou logiciel, etc.) directement liés à la mission qui est confiée au jeune.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 8 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Le processus d'obtention de l'aide VTE depuis le [Site VTE](#).

Pour toute question relative aux aides VTE, contacter l'adresse suivante : [aidevte@bpifrance.fr](mailto:aidevte@bpifrance.fr).

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://www.vte-france.fr/aide-vte-vert/>

---

## Liens

- [Déposer les offres VTE en ligne](#)
- [Procéder à sa labellisation](#)